

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 Octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA Dominique, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs KUDLA, PLASMANS, MAUCLER, BAZIER, DUPUIS, TORDJMAN, SILVA, et Mesdames MORAT, CAUCHIE, TRETARRE, DEDIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme LEMERY et M VANSON

Puis, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19 heures 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

M PLASMANS a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur PLASMANS donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 12 septembre 2022, qui est approuvé à l'unanimité.

1/ CHOIX DU CANDIDAT POUR LE MARCHE DE REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE L'ORMET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

La procédure adaptée ouverte pour assurer la réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet a été lancée par avis d'appel publics à la concurrence.

Cet avis de marché à procédure adaptée est paru le 22 août 2022 sous le numéro 22-113858 au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics),

Cinq entreprises ont remis une offre conforme au règlement de la consultation, dont 3 pour le Lot 1- Basse tension/ Eclairage extérieur avec et sans option :

- LOT 1. EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, 28, Rue Lavoisier - 92 016 Nanterre ;
- LOT 1. SOBECA, ZI Avenue Jean Vacher – BP 23 - 69 480 Anse ;
- LOT 1.SPAC, 76/78 Avenue du Général de Gaulle – 92 230 Gennevilliers.

Et 2 pour le Lot 2 – VRD/Fourreaux/Génie civil :

- LOT 2. EMULITHE, Rue de la Ferme Saint Ladre - 95 471 Fosses ;
- LOT 2. SOBECA, ZI Avenue Jean Vacher – BP 23 - 69 480 Anse ;
-

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'étude des offres, a prononcé un avis favorable pour l'offre présentée par l'entreprise SOBECA avec option pour le Lot 1/ Basse Tension-Eclairage extérieur, ZI Avenue Jean Vacher – BP 23 - 69 480 Anse pour un montant de réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet de 76 851€67 HT soit 92 222€00 TTC et par l'entreprise EMULITHE pour le Lot 2/ V.R.D-fourreaux/génie civil, Rue de la Ferme Saint Ladre - 95 471 Fosses pour un montant de réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet de 137 476€05 HT soit 164 971€26 TTC.

Le marché prendra effet à sa notification.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce marché avec l'entreprise l'entreprise SOBECA avec option pour le Lot 1/ Basse Tension-Eclairage extérieur, ZI Avenue Jean Vacher – BP 23 - 69 480 Anse pour un montant de réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet de 76 851€67 HT soit 92 222€00 TTC et par l'entreprise EMULITHE pour le Lot 2/ V.R.D-fourreaux/génie civil, Rue de la Ferme Saint Ladre - 95 471 Fosses pour un montant de réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet de 137 476€05 HT soit 164 971€26 TTC.

Oui l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce marché avec l'entreprise l'entreprise SOBECA avec option pour le Lot 1/ Basse Tension-Eclairage extérieur, ZI Avenue Jean Vacher – BP 23 - 69 480 Anse pour un montant de réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet de 76 851€67 HT soit 92 222€00 TTC et par l'entreprise EMULITHE pour le Lot 2/ V.R.D-fourreaux/génie civil, Rue de la Ferme Saint Ladre - 95 471 Fosses pour un montant de réalisation d'enfouissement de réseaux Rue de l'Ormet de 137 476€05 HT soit 164 971€26 TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et à Monsieur le Comptable du Trésor,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

Monsieur KUDLA : Réunions importantes depuis le Conseil municipal du 12 septembre

*Jeudi 15 septembre, conférence des maires et bureau.

*Mercredi 21 septembre, arrivée de Roms dans le bois de Villeron à hauteur des ruines du château.

*Jeudi 22 septembre,

- entretien téléphonique avec Madame TABITI secrétaire générale de la Sous-Préfecture au sujet du refus de la DETR.

- conseil de la CARPF excusé, comme pour la commission PLUi.

*Vendredi 23 septembre, rendez-vous avec Monsieur ESTRADE, entrepreneur serrurier et miroitier pour l'établissement de devis pour le remplacement d'une vitre dans la classe de Claire, de fourniture de stores et autres prestations moins urgentes.

*Lundi 10 octobre en fin de journée rendez-vous en mairie avec Monsieur BRAS et son conducteur de travaux pour valider l'implantation du transformateur et la hauteur des murs de périphérie après arasement.

Nous avions déjà évoqué le problème en août en présence de Benoît.

J'ai reçu aujourd'hui les plans.

*Mardi 11 octobre, bureau et commission finances au SIECCAO

*Mercredi 12 octobre :

-réunion de chantier à l'école en présence de Benoît, avec tous les sous-traitants et les représentants de MARTIN CALAIS.

D'ici deux semaines, le chantier devrait être achevé.

Il restera à aménager les abords par la société EMULITHE.

Pour le mobilier Anne va faire le point de l'existant afin de finaliser une commande sur le budget 2023 si besoin.

-conseil municipal.

Le marché pour l'enfouissement des réseaux rue de l'Ormet fin août est clos depuis le 16 septembre.

L'analyse des offres a été effectuée et le choix des candidats retenus a été voté ce mercredi, les notifications seront adressées dès jeudi.

Les travaux devraient commencer le 2 novembre.

Les travaux de la nouvelle école et du centre de loisirs touchent à leur fin.

Pour information, les différentes interventions par EMULITHE :

-pour la réalisation de merlons autour du parking où sont installés les gens du voyage, la facture s'élève à 10 690,80€ TTC et comprend l'apport de terre, la réalisation de places de stationnement sur le chemin rural et la mise en place de pierres.

-pour les travaux déjà validés :

-l'aménagement du parking rue Saint Germain devant la mairie s'élève à 21 457,26 euros TTC.

-la protection de l'impasse Saint Germain par enrochement pour accéder au parking des salariés s'élève à 3 880,80€ TTC.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention dans la cadre de l'ARCC en partenariat avec Anthony ARCIERO.

Quant à la réalisation de la tranchée pour finaliser les travaux de pose de caméras rue du Jardin Carré, la dépense s'élève à 8706,61€ TTC

La réalisation de merlons autour de l'espace vert à la clairière ainsi que dans le bois pour éviter une nouvelle intrusion des gens du voyage n'a pas encore été chiffrée et devrait être prise en charge en partie par la CAREPF.

Les travaux de terrassement sur le terrain de Monsieur HORIE ont démarré lundi.

Autre intervention importante :

Madame BONNAY informe de l'avenant reçu de l'Entreprise de restauration CONVIVIO sur les prix des prestations des repas à compter du 1^{er} Novembre 2022 avec un taux global d'inflation constatée de 20.07 %

Fait à Villeron, le 17 octobre 2022

Le Maire,



Dominique KUDLA

